RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 25 NOV. 2026

portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps d'encadrement supérieur relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses titres I[er], V, et VI du livre II ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2026 portant institution et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour les élections professionnelles de l'année 2026 au sein des services et de certains établissements sous tutelle principale ou partagée du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, notamment son article 7,

Arrête :

Article 1[er]

La composition du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps d'encadrement supérieur est fixée, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 6 octobre 2026 susvisé, selon le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale ou liste
Président	Marc CASTAINGS	-
Secrétaire	Jérôme NATTES	-
Secrétaire suppléant	Isabelle TABARY	-
Délégué de liste titulaire	Stéphan PINEDE	EFA-CGC, UNSA, SNISPV, CFTC-MAEnv & Ets

Délégué de liste suppléant	Philippe PAPAY	EFA-CGC, UNSA, SNISPV, CFTC-MAEnv & Ets

Article 2

Le bureau de vote électronique sera installé le 2 décembre 2026 à 9 heures au service des ressources humaines, bâtiment E, 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP.

A compter de son installation, le bureau de vote électronique sera ouvert jusqu'à la signature de son procès-verbal et la proclamation des résultats.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 25 NOV. 2026

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du service
des ressources humaines

Flora CLAQUIN